



MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU

Rappels 2019/2020 & Modifications 2020/2021

Rappels Modifications 2019/2020

LES REMPLACEMENTS

Le remplacé doit quitter le terrain par le point le plus proche.

EXECUTION D'UN PENALTY

Le gardien début devra avoir au moins un pied sur la ligne.

LES MAINS

Main offensive même accidentelle (but ou occasion de but).

Main au-dessus du niveau de l'épaule (non naturelle)

Le joueur touche directement le ballon de la main depuis une autre partie de son corps, ou de celle de son adversaire.

Si un joueur tombe et que son bras est positionné entre son corps et le sol (dans une position naturelle).

NOUVELLE PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

Le ballon est redonné en faveur de l'équipe qui l'avait ou qui a touché le ballon en dernier lieu.

Tous les autres joueurs à au moins 4m du ballon.

Si, le ballon était dans la SR ou avait été touché en dernier lieu dans la SR : BAT en faveur du GB dans sa propre SR.

GESTION DES BANCS

Sanctions disciplinaires aux officiels sur le banc de touche.

Entraîneur principal si fautif non identifié.

CONSTITUTION DES MURS

Si mur de 3 joueurs ou plus = joueurs adverses à au moins 1m du mur.

BALLON QUI TOUCHE L'ARBITRE

Balle à terre, si le ballon touche l'arbitre et que :

L'équipe une attaque prometteuse, le ballon pénètre directement dans le but, la possession du ballon change d'équipe.

TIRAGE AU SORT D'AVANT-MATCH

Choix du camp ou du ballon pour le gagnant.

EXECUTION DU « 6m » ET CF DANS LA SURFACE DE REPARATION

Il ne doit plus obligatoirement sortir de la surface de réparation.

LOI 10 : ISSUE D'UN MATCH

Tirs au but

NOUVEAU TEXTE

- ❖ Les RAPPELS À L'ORDRE ou AVERTISSEMENTS reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance des tirs au but (Coupes).

NOUVEAU TEXTE

- ❖ Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être de nouveau exécuté :
 - RAPPEL À L'ORDRE lors de la 1^{ère} infraction
 - AVERTISSEMENT en cas de récidive(s).

Sanctions disciplinaires identiques sur un penalty (loi 14).

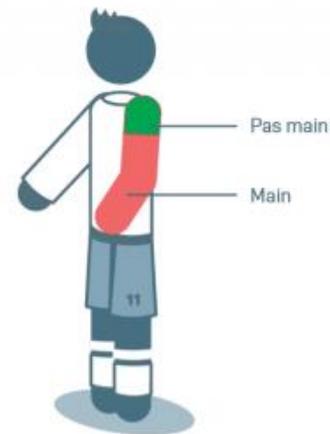
- ❖ Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps, le tir est considéré comme raté et le botteur reçoit un avertissement (Le gardien de but n'est plus averti)
Situation identique sur un penalty (loi 14)

LOI 12 : FAUTES ET INCORRECTIONS

Main

NOUVEAU TEXTE

- ❖ Afin de déterminer les fautes de main, la limite supérieure du bras coïncide avec **LE BAS DE L'AISELLE**.



NOUVEAU TEXTE

Il y a faute si un joueur :

- ❖ Marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle.
- ❖ Marque un but ou se crée une occasion de but, **IMMÉDIATEMENT** après que le ballon a touché, même de manière accidentelle, son bras/sa main ou celui/celle de son coéquipier.

IMMÉDIATÉTÉ ???

NOTION DE DISTANCE
ET/OU
DE TEMPS

LOI 12 : FAUTES ET INCORRECTIONS

Jeu rapide sur Coup Franc

NOUVEAU TEXTE

- ❖ Si l'arbitre décide d'appliquer l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion, il devra signifier cette sanction au prochain arrêt de jeu.
- ❖ Si l'arbitre LAISSE L'AVANTAGE ou PERMET À UN COUP FRANC D'ÊTRE JOUÉ « RAPIDEMENT » après une infraction commise :



pour stopper une attaque prometteuse :

Pas d'avertissement



pour annihiler une occasion nette de but :

Seulement avertissement

LOI 11 : HORS-JEU

Infraction de hors-jeu

NOUVEAU TEXTE

- ❖ Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire, **y compris de la main ou du bras**, n'est pas considéré comme tirant un avantage quelconque de sa position.

LOI 12 : FAUTES ET INCORRECTIONS

Toucher 2 fois consécutivement le ballon

NOUVEAU TEXTE

- ❖ Le gardien de but commettant une infraction en touchant le ballon une 2^{ème} fois (que ce soit ou non de la main) après une reprise du jeu, doit être sanctionné d'un CFI.
- ❖ Si cette faute stoppe une attaque prometteuse ou prive un adversaire ou l'équipe adverse d'un but ou d'une occasion de but manifeste, **la gardien de but sera en plus exclu.**

LOI 12 : FAUTES ET INCORRECTIONS

Infraction passible d'avertissement

NOUVEAU TEXTE

- ❖ Un joueur doit être averti s'il ne respecte pas la distance réglementaire lors de l'exécution **d'une balle à terre**, d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche.

LOI 16 : COUP DE PIED DE BUT (6m)

Clarification de la remise en jeu

NOUVEAU TEXTE

- ❖ Si, lors d'un COUP DE PIED DE BUT ou d'un COUP FRANC dans sa SDR, le gardien de but « lève » le ballon pour un coéquipier qui lui remet de la tête/de la poitrine afin qu'il s'en saisisse :



Coup de pied de but (ou le coup franc) doit être rejoué sans sanction disciplinaire. (sauf récidive).

DIVERS

- ❖ « TOUSSER – POSTILLONNER » **VOLONTAIREMENT SUR UN ADVERSAIRE** (SITUATION COVID-19).

Cette situation est assimilable dans les lois du jeu à cracher... **donc exclusion.**

- ❖ **EQUIPEMENT DES JOUEURS – LES CHAUSSETTES**

Tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur **doit être de la même couleur** que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.

